

Public visé par la formation :

Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie de code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une des professions de santé.

Personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation.

Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation.

Assistants médicaux.

Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale.

Auxiliaires ambulanciers.

Prérequis :

Exercer une profession citée ci-dessus.

Personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé :

La condition des personnes en situation de handicap ou ayant des troubles de santé est prise en compte dans le déroulement des sessions de formation. Afin de préparer au mieux le déroulement de la session, le stagiaire doit le signaler au plus tôt au secrétariat du CESU.

Objectifs de la formation :

Le programme vise à permettre aux professionnels de santé d'acquérir des connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Prendre en charge seul ou en équipe, une urgence médicale, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- Participer à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

Durée de la formation :

21 heures (3 journées de 7h)

Date(s) de la formation :

12 stagiaires par groupe maximum

Calendrier disponible auprès du CESU et pour le personnel du Centre Hospitalier d'Avignon auprès du cadre ou responsable du service.

Horaires de la formation :

8h30 - 16h30

Lieu de la formation :

CESU 84 – Centre Sanitaire Départemental, Bâtiment A, Etage n°2, 285, rue Raoul Follereau, 84000 AVIGNON

Intervenant(s) :

Liste des intervenants possibles :

AUBERY Elsa	IDE Urgences – Formatrice FGSU
BASONI Florian	IDE Urgences – Formateur FGSU
BERGER Pascal	IDE SMUR Urgences - Formateur FGSU
BONIFAZZI Flavien	CDS Formateur IFSI - Formateur FGSU
CHUFFART Gregory	Ambulancier SMUR – formateur FGSU
CLAVIER Audrey	FFCDS pneumologie – Formatrice FGSU
CLERC Alexandra	CDS Formatrice IFSI -Formatrice FGSU
CONSTANT Chloé	IDE Urgences et IDE Formatrice CESU - Formatrice FGSU
DARMEDRU Amélie	Médecin SAMU SMUR Urgences adultes et pédiatriques - Formatrice FGSU
DEL AGUILA Céline	IDE IFA - Formatrice FGSU
DUBOIS Claire	IDE Formatrice CESU - Formatrice FGSU
EYSSERIC Alexandra	IDE Urgences - Formatrice FGSU
FAURE Dominique	IADE SMUR - Formateur FGSU
FLORINDO Caroline	CDS Formateur IFSI- Formatrice FGSU
FOSSIEZ-KUJAWA Ingrid	IADE SMUR - Formatrice FGSU
GELABERT Pascale	IADE SMUR - Formatrice FGSU
GUERIN Flavie	IDE IFA - Formatrice FGSU
HAMAN-GUINOT Alexandra	IDE - Formatrice FGSU
HENAREJOS Fabien	IADE SMUR - Formateur FGSU
HUSSON Stéphane	Aide-soignant Urgences - Formateur FGSU
IMBERT Brigitte	IDE retraitée – formatrice FGSU
LACUESTA Bernard	Aide-soignant et ambulancier Urgences SMUR - Formateur FGSU
LEAUTE Jean Philippe	CDS Formateur IFA - Formateur FGSU
LEON Romain	IDE Urgences - Formateur FGSU
MACARIO Jessica	IADE Bloc Opératoire - Formatrice FGSU
MAMINE Sabrina	IDE Urgences - Formatrice FGSU
MANZON Nicolas	IDE cardiologie – Formateur FGSU
MARCELET Jordane	IDE – Formatrice FGSU
MARCHIONI Stéphane	Ambulancier SMUR - Formateur FGSU
MASCLET Daphné	IADE SMUR - Formatrice FGSU
MOLINA Arnaud	Ambulancier SMUR - Formateur FGSU
POUSSARD Anaïs	IADE SMUR- Formatrice FGSU
THOMAS Elodie	CDS Formateur IFSI - Formatrice FGSU
TUFFET Blandine	CDS formateur IFSI- Formatrice FGSU
VALLON Charly	IDE Urgences - Formateur FGSU
ZIMMER Yoann	IDE – Formateur FGSU

Contenu de la formation :

- Module 1 sur la prise en charge des urgences vitales (10h30)
- Module 2 sur la prise en charge des urgences potentielles (7h)
- Module 3 sur les urgences collectives et les situations sanitaires exceptionnelles (3h30)

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Ateliers sur les différents thèmes abordés
- Analyse de pratiques professionnelles
- Mises en situation (cas concrets), avec débriefing, sur les différents thèmes abordés depuis le début de la formation

- Projections de films
- Ateliers sur mannequin-simulateur adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson,
- Support de formation : diaporama.

Planning détaillé de la formation :

1er jour, module 1 :

Matin 8h30-12h30

- Accueil et présentation des participants, de leurs attentes
- Présentation de la formation (objectifs, contenus, modalités de validation) et de la dynamique d'apprentissage
- Quiz d'évaluation des connaissances
- Enseignement théorique et pratique permettant :
 - D'identifier un danger immédiat, dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
 - D'alerter le service d'aide médicale urgente SAMU 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
 - L'apprentissage de l'alerte doit, aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114.
 - D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
 - D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;

Pause repas : 1 heure

Après-midi 13h30-16h30

- Enseignement théorique et pratique permettant :
 - D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une RCP avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur
 - De transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
 - De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières)
 - De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin)
 - De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
 - D'appliquer les procédures de maintenance et de matéro-vigilance des matériels d'urgence

2ème jour, suite module 1 et module 2 :

Matin 8h30-12h30

- Enseignement théorique et pratique permettant :
 - D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
 - D'identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un AVC, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie, et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;
 - Mise en situation de synthèse sur les thèmes abordés depuis le début de la formation

Pause repas : 1 heure

Après-midi 13h30-16h30

- Enseignement théorique et pratique permettant :
 - D'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)
 - D'identifier les signes de gravité de brûlure et d'agir en conséquence
 - D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
 - En l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
 - De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

3ème jour, suite module 2 et module 3 :

Matin 8h30-12h30

- Enseignement théorique et pratique permettant :
 - De comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de la réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
 - De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médicaux-sociaux en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
 - D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control »
 - D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
 - D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
 - Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

Pause repas : 1 heure

Après-midi 13h30-16h30

- Mise en situation de synthèse sur les thèmes abordés depuis le début de la formation

Evaluation de la formation :

1-Evaluation en début de formation

- Evaluation des besoins des stagiaires lors du tour de table
- Evaluation des connaissances en début de formation avec un quizz

2-Suivi des stagiaires et évaluation des acquis

- Evaluation formative des gestes techniques et de comportements adaptés, en continu tout au long de la formation
- Quizz d'évaluation de connaissances en fin de formation

3-Evaluation de la satisfaction

- Un questionnaire d'évaluation est donné à chaque stagiaire à la fin de la formation

4-Une évaluation à froid sera demandée aux stagiaires 3 à 6 mois après la formation.

Sanction de la formation :

- La formation est sanctionnée par un diplôme de formation aux gestes et soins d'urgence.
- En 2022, 100% des stagiaires ont obtenu leur diplôme à l'issue de la formation.

Tarif de la formation :

Le tarif pour les formations à destination des stagiaires non médicaux du **CHA** est de : 315 euros les 3 jours.

Le tarif pour les formations à destination des stagiaires médicaux du **CHA** est de : 861 euros les 3 jours.

Le tarif pour les formations à destination des stagiaires **hors CHA** est de : 462 euros les 3 jours.

Le tarif pour une formation collective, groupe de 10 à 12 personnes, inscrites dans l'année, salariées d'un même employeur est de : 386 euros les 3 jours.

Le tarif étudiant est de : 206 euros les 3 jours

Fait le : 13 octobre 2023